

## FO : le syndicat qui reste un syndicat

**CAPL B du 19 novembre 2012**

**CAPL A du 20 novembre 2012**

°°° **Listes d'aptitude 2013** °°°



**F.O.-DGFIP** est le seul syndicat à revendiquer le droit au retour pour les deux filières, au titre d’une véritable harmonisation par le haut.

**F.O.-DGFIP** est **POUR** la promotion interne, **POUR** la liste d’aptitude comme voie d’accès au corps supérieur.

Le **DROIT AU RETOUR** favorise cette promotion interne.

Seul **F.O.-DGFIP** défend le droit au retour pour tous les promus en interne, dans les deux filières, même en surnombre dans un département fermé, comme cela existait au Trésor.

Comme l’an dernier, les candidats seront répartis en 3 groupes :

- **excellent** : ce sont les dossiers qui seront présentés en CAPN par la direction de l’Oise (depuis l’an dernier, le classement au mérite est établi unilatéralement par la Direction) ;
- **très bon** : ce sont les dossiers qui ont vocation à passer en « excellent » si les mérites de l’agent sont confirmés (ces dossiers ne sont pas classés, d’où leur présentation par ordre alphabétique) ;
- **à revoir** : ce sont tous les autres dossiers.



La CAP Locale débat et fait évoluer cette répartition en excellent / très bon / à revoir.

La CAP Nationale devrait se réunir en mars 2013.

Les candidats proposés « **excellents** » seront retenus en respectant l’ordre de mérite établi par la direction de l’Oise, dans la limite des potentialités.

Finalement, pour présenter la liste issue des débats de la CAP Nationale, le classement au mérite est remplacé par un classement selon l’ancienneté administrative (grade, échelon, ancienneté dans l’échelon etc).

Espérons que, cette fois, le plan de qualification sera connu et signé à la date de la CAPN (et non pas fin août pour début septembre comme cela a été le cas cette année !).

Les potentialités de promotion sont encore distinguées par filière. Deux listes d’aptitude sont donc établies : une pour l’ex-DGCP, une pour l’ex-DGI. Puis ces deux listes sont regroupées en une seule, celle qui est publiée officiellement sur [Ulysse 60](http://Ulysse.60).

Les candidats « **excellents** » doivent recevoir leur **fiche de proposition** (également transmise à la CAPN) avec mention du rang de classement.

## 1°) Liste d'aptitude « C en B »

**FO** a lu une déclaration liminaire pour dénoncer la réduction des volumes de promotions et le manque de lisibilité sur le nombre des futurs promus, sans oublier de rappeler notre attachement à la liste d'aptitude et au droit au retour. [Elle est disponible en ligne sur notre site web.](#)

Voici les conditions à remplir pour être candidat :

- avoir fait acte de candidature avant le 14/09/2012 ;
- être agent administratif ou agent technique des Finances Publiques ;
- justifier de 9 ans de services effectifs accomplis en qualité de fonctionnaire (au 31 décembre 2013);
- être en position d'activité à la date de la CAPL et à la date d'effet de la promotion soit le 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Cette année, les critères de sélection retenus localement avaient de quoi laisser perplexe.

**Exemple :** pour un candidat, le président respecte le classement du notateur sans considérer le dossier, mais pour un autre il fait tout le contraire et ne donne aucune explication quand **FO** l'interroge.

Tout au plus, le Président nous a récité les éléments listés dans la documentation de la DGFiP :

- 5 dernières notations,
- avis du supérieur hiérarchique,
- aptitude à exercer dans le corps supérieur,
- mobilité fonctionnelle,
- mobilité géographique (uniquement pour la filière fiscale).

**Aucun critère ne prime sur les autres, la direction locale appelle cela une sélection « multicritères » !!!**

**Ou comment justifier l' inexplicable.**

Pour **FO**, de tels procédés exacerbent le sentiment d'injustice pour les excellents candidats non retenus cette année (et il y en a beaucoup !), et ce d'autant plus qu'il s'agit de la dernière promotion bénéficiant du droit au retour en filière gestion publique.

**Quand la direction ne sait pas quoi répondre pour justifier ses choix, il y a de quoi s'inquiéter.**

Depuis l'an dernier, les notateurs des candidats ex-DGI doivent rédiger un avis argumenté sur la promotion au corps supérieur. Cet avis est ajouté dans les dossiers et consulté par les élus. La demande émanant de **FO** l'an dernier a été entendue puisque cette année ces avis ont été communiqués aux candidats de la filière fiscale (égalité de traitement avec les candidats ex-DGCP qui ont connaissance de cet avis en signant leur feuille de notation EDEN).

Voici les statistiques des candidats dans l'Oise :

|   | Liste d'aptitude 2012 |              |              | Liste d'aptitude 2013 |              |              |
|---|-----------------------|--------------|--------------|-----------------------|--------------|--------------|
|   | Impôts                | Trésor       | total        | Impôts                | Trésor       | total        |
| agents remplissant les conditions statutaires | 212                   | 130          | 342          | 199                   | 117          | 316          |
| candidats déclarés                            | 50                    | 79           | 128          | 55                    | 71           | 126          |
| <b>pourcentage de candidats</b>               | <b>23,6%</b>          | <b>60,8%</b> | <b>37,4%</b> | <b>27,6%</b>          | <b>60,7%</b> | <b>39,9%</b> |

Cette différence énorme entre les deux filières s'explique bien sûr par le **droit au retour** dans le département d'origine, qui est encore maintenue cette année pour les candidats de la gestion publique. Les candidats des impôts classés « excellents » devront quant à eux faire une demande de mutation pour le mouvement général du 01/09/2013.

|  | Liste d'aptitude 2012 |        |       | Liste d'aptitude 2013 |        |       |
|--|-----------------------|--------|-------|-----------------------|--------|-------|
|  | Impôts                | Trésor | total | Impôts                | Trésor | total |
| potentialités                                      | 8                     | 10     | 18    | 8                     | 10     | 18    |
| proposés excellents à l'issue de la CAPL           | 10                    | 11     | 21    | 8                     | 10     | 18    |
| pourcentage des « excellents » parmi les candidats | 20,0%                 | 13,9%  | 16,4% | 14,5%                 | 14,1%  | 14,3% |
| pourcentage de « très bons » parmi les candidats   | 42,0%                 | 40,5%  | 41,4% | 45,5%                 | 47,9%  | 46,8% |

Les élus **FO** ont obtenu que 3 dossiers classés « **à revoir** » par l'administration soient déplacés dans le vivier des « très bons », où ils avaient toute leur place. Au total, ce sont 5 candidats qui ont pu bénéficier de la tenue de cette CAPL pour passer en « **très bon** », 2 en filière gestion publique et 3 en filière fiscale.

Concernant les candidats retenus comme « **excellents** », la direction est arrivée avec sa liste toute faite et a tout simplement attendu que les élus citent les noms qu'elle attendait pour compléter la liste comme elle l'entendait. L'exercice relevait donc de la pièce de théâtre, dans un cadre encore plus contraint que l'an dernier, où la CAPL n'est plus qu'une chambre d'enregistrement visant à cautionner les décisions de l'administration. **FO** dénonce ce simulacre de dialogue social. En effet, de telles pratiques sont la porte ouverte à tous les abus, et si cette année les dossiers retenus étaient manifestement tous d'excellents candidats, rien ne nous garantit que l'an prochain on ne nous imposera pas des candidats moins méritants mais plus complaisants avec la direction locale, transformant la liste d'aptitude en véritable carotte administrative, ce qui en dénaturerait complètement la substance.



Néanmoins, malgré l'absence de débats dignes de ce nom, les élus **FO** tiennent à saluer la qualité des dossiers retenus dans la cadre de l'établissement de cette liste d'aptitude 2013, dont la très forte sélectivité est évidente. Il suffit de regarder la proportion de candidats « **très bons** » qui mériteraient eux aussi une inscription en rang utile pour le constater.

Liste d'aptitude 2013  
Gestion Publique

10 places potentielles



| NOM       | PRENOM     | POSTE OU SERVICE     | filière | rang |
|-----------|------------|----------------------|---------|------|
| TREHOREL* | Christine  | LIANCOURT            | GP      | 1    |
| GRAS      | Catherine  | DDFiP - Comptabilité | GP      | 3    |
| BILLORE   | Francine   | COMPIEGNE            | GP      | 5    |
| GASCHIN   | Elisabeth  | CREIL MUNICIPALE     | GP      | 7    |
| DANARD    | Christophe | NEUILLY EN THELLE    | GP      | 9    |
| COURTOIS  | Gisèle     | AUNEUIL              | GP      | 11   |
| BELLANGER | Sophie     | CREPY EN VALOIS      | GP      | 13   |
| AKERMANN  | Fabienne   | NOYON                | GP      | 15   |
| BENASSE   | Catherine  | CHANTILLY            | GP      | 17   |
| LAMBERT   | Sylvie     | DDFiP - ERD          | GP      | 18   |

Liste d'aptitude 2013  
Filière Fiscale

8 places potentielles



|          |           |               |    |    |
|----------|-----------|---------------|----|----|
| WAROUX   | Jiny      | SIE BEAUVAIS  | FF | 2  |
| COTTIN   | Béatrice  | SIP COMPIEGNE | FF | 4  |
| DAVID    | Patrick   | CH COMPIEGNE  | FF | 6  |
| ALOUACHE | Françoise | DDFiP RH      | FF | 8  |
| MIKA     | Chantal   | SIP CREIL     | FF | 10 |
| SINOQUET | Thierry   | EDRA          | FF | 12 |
| LAVIGNE  | Sylvie    | SIP BEAUVAIS  | FF | 14 |
| CASSIA   | Hervé     | SIP MERU      | FF | 16 |

\* candidat proposé excellent en 2012

#### Résultats des votes :

- pour le groupe des « excellents » FGP : 6 votes POUR (6 administration)  
5 abstentions ( 3 **F.O.**-DGFIP + 2 CGT)  
1 vote CONTRE (1 SFP)
- pour le groupe des « excellents » FF : 9 votes **POUR** (3 **F.O.**-DGFIP + 6 administration)  
2 abstentions ( 2 CGT)  
1 vote CONTRE (1 SFP)
- pour le groupe des « très bons » : 9 votes **POUR** (3 **F.O.**-DGFIP + 6 administration)  
2 abstentions (2 CGT)  
1 vote CONTRE ( SFP)
- pour le groupe des « à revoir » : 6 votes POUR (6 administration)  
3 votes CONTRE (1 SFP + 2 CGT)  
3 **REFUS DE VOTE** (3 **F.O.**-DGFIP)

**FO** a voté **POUR** les groupes « **très bons** » et « **excellents** » de la filière fiscale, afin de rappeler clairement que **FO** est **POUR** la liste d'aptitude.

Mais pour les « **excellents** » de la filière GP, il était impératif pour **FO** de dénoncer l'absence d'explication des choix de l'administration en n'approuvant pas la liste soumise par le Président.

**FO** a refusé de voter sur la catégorie de candidats « **à revoir** », car cette appellation nous semble tout à fait inappropriée compte tenu de la qualité des dossiers présentés. De plus ce vote est parfaitement inutile (sur ce point au moins, notre avis a été partagé par l'administration !).

A noter : vos élus **FO** ont dénoncé les faits suivants :

- Les convocations aux **réunions d'information préalables** ont été adressés aux chefs de service, et ne sont parfois pas parvenues jusqu'aux boîtes mail des candidats. Pour **FO**, il faut régler ce problème en adressant directement la convocation à l'agent, sous couvert du chef de service.
- Certains candidats GP ne se sont délibérément pas rendus aux réunions d'information préalables, étant restés sur ce qui avait été dit l'an dernier sur la fin du **droit au retour**, lors de ces mêmes réunions. Mais cette information était fautive : la possibilité de demander à revenir dans l'Oise existe encore pour la promotion 2013 par liste d'aptitude ou concours interne spécial (cf. brochure de la carrière B à la DGFIP). Pensez à contacter le syndicat en cas de doute !
- Les **fiches de proposition** des candidats « excellents » sont des documents préparatoires d'après le guide des travaux de la DG, mais les élus ne les ont pas reçues.
- Une candidature n'avait pas été transmise aux RH, excluant de fait l'agent de la sélection. **FO** a demandé l'examen de son dossier qui a bien été ajouté avant la CAPL (l'agent avait pris soin de nous remettre un double de sa lettre de candidature).

### Vos représentants **FO** en CAP de catégorie B

**Bernadette PHILIPS**, Direction CEPL

**Jacky DURAND**, équipe de renfort

**Olivier VALEYRIE**, Direction recouvrement forcé

**Véronique BOQUELET**, Auneuil

**Marie-Christine RAYAUME**, équipe de renfort

**Caroline LECLERC**, Direction contrôle fiscal

### 2°) Liste d'aptitude « B en A »

Voici les conditions à remplir pour être candidat :

- avoir fait acte de candidature avant le **14/09/2012** (lettre précisant la spécialité (\*) choisie) ;
- justifier d'au moins **15 ans de services publics dont 8 effectifs dans un corps de catégorie B (au 31/12/2013)**;
- être en position d'activité à la date de la CAPL et à la date d'effet de la promotion soit le **1<sup>er</sup> septembre 2013**.

Les candidats doivent préciser, parmi les 4 spécialités(\*) suivantes, celle dans laquelle ils postulent :

- |                                |     |  |
|--------------------------------|-----|--|
| 1. gestion des comptes publics | ➔   | candidats issus de la filière gestion publique   |
| 2. fiscalité                   | } ➔ | candidats issus de la filière fiscale (au choix) |
| 3. cadastre                    |     |  |
| 4. hypothèques                 |     |  |

Cette spécialité conditionne les modalités d'attribution des postes offerts en première affectation. Au titre de la sélection 2013, les candidats issus de la filière gestion publique sont considérés comme seuls postulants au titre de la spécialité « gestion des comptes publics ».

Dans l'Oise, pour la filière fiscale, 14 candidats ont choisi la spécialité « fiscalité », 2 ont préféré « hypothèques », et aucun n'a opté pour « cadastre ».

Voici les statistiques des candidats dans l'Oise :

|  | Liste 2012 |        |       | Liste 2013   |              |              |
|--|------------|--------|-------|--------------|--------------|--------------|
|  | Impôts     | Trésor | total | Impôts       | Trésor       | total        |
| contrôleurs remplissant les conditions statutaires | 109        | 66     | 175   | <b>94</b>    | <b>72</b>    | <b>166</b>   |
| candidats déclarés                                 | 13         | 11     | 24    | <b>16</b>    | <b>12</b>    | <b>28</b>    |
| <b>pourcentage de candidats</b>                    | 11,9%      | 16,7%  | 13,7% | <b>17,0%</b> | <b>16,7%</b> | <b>16,9%</b> |
| pourcentage des « excellents » parmi les candidats |            |        |       | <b>18,8%</b> | <b>25,0%</b> | <b>21,4%</b> |
| pourcentage des « très bons » parmi les candidats  |            |        |       | <b>56,3%</b> | <b>75,0%</b> | <b>64,3%</b> |

Liste d'aptitude 2013  
Gestion Publique  
**1 place potentielle**



| NOM        | PRENOM   | POSTE OU SERVICE                 | filière | rang |
|------------|----------|----------------------------------|---------|------|
| GRARE*     | Claudie  | DDFIP – CQC                      | GP      | 1    |
| VALEYRIE*  | Olivier  | DDFIP – recouvrement contentieux | GP      | 3    |
| MAYEUR*    | Jean-Luc | SIP COMPIEGNE                    | GP      | 5    |
| BOYELDIEU* | Bertrand | BCR BEAUVAIS                     | FF      | 2    |
| BREUX*     | Monique  | PCE CREIL                        | FF      | 4    |
| DE VRIENDT | Annick   | CDIF COMPIEGNE                   | FF      | 6    |

Liste d'aptitude 2013  
Filière Fiscale  
**1 place potentielle**



\* candidat proposé excellent en 2012

L'an dernier, l'Oise avait fait tristement partie des 20 départements sans aucune promotion potentielle en filière gestion publique et une seule en filière fiscale... **FO** était intervenu pour dénoncer que la liste d'aptitude serait figée pour l'avenir, et que les candidats de l'Oise risquaient bien d'y laisser leur motivation.

Cette année, deux candidats (un par filière), bien que proposés excellents sur la liste d'aptitude 2012, ont cessé de postuler. Ce qui prouve à quel point les craintes de **FO** étaient fondées !

Le Président a souhaité établir une liste d'aptitude 2013 dont la volumétrie ne serait pas surdimensionnée au regard des possibilités d'accès qui sont offertes. C'est pourquoi il a été décidé d'établir une liste présentant 3 candidats par filière.

5 candidats proposés « excellents » l'an dernier ont renouvelé leur candidature ; leur inscription reste acquise.

Le champ des débats de cette CAP Locale s'est trouvé de fait limité, puisque un seul nouveau dossier « excellent » pouvait être ajouté en filière fiscale, et aucun en gestion publique.

**FO**, favorable à la liste d'aptitude comme voie d'accès statutaire offrant une alternative au concours, a voté **POUR** les dossiers des candidats proposés « excellents » et les propositions « très bon ».

**FO** a refusé de voter sur la catégorie de candidats « à revoir », car cette appellation est tout à fait inappropriée compte tenu de la qualité des dossiers présentés.

### **Vos représentants FO en CAP de catégorie A**

**Marie-Andrée SARAIVA**, division des professionnels

**Mélanie VATIN**, division des collectivités locales - Hélios

### **3°) Informations diverses**

#### ✓ Campagne de notation 2013 :

- L'application informatique *EDEM* sera utilisée pour les deux filières.
- Un tableau synoptique restreint y figurera (5 critères).
- L'attribution du 3 mois de bonification deviendra tout à fait exceptionnelle.
- 50% des agents recevront une bonification de 1 mois d'avancement accéléré.
- 20% des agents pourront obtenir la nouvelle bonification de 2 mois.
- Il n'y aura plus de note chiffrée.

#### ✓ Prochaines CAP Locales pour les C le 20 décembre 2012 :

- mouvement complémentaire C de la filière fiscale
- autres mouvements éventuels
- questions diverses

#### ✓ Ponts naturels 2012 les 24 et 31 décembre :

Les services de la DDFIP de l'Oise seront fermés, il faut donc poser une journée (recup, ARTT, congé, CET) s'il s'agit a priori d'une journée travaillée pour vous (pas de temps partiel ou de maladie, par exemple).

**ATTENTION !** Pensez à poser impérativement la journée d'autorisation d'absence exceptionnelle (ministérielle) si cela n'a pas été fait le 18 mai 2012.